



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E200858

VALABLE JUSQU'AU 08/11/2027

ÉDITÉ LE

02/09/2026

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2016

Forme juridique : SARL

Capital : 3 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LA CHAPELLE CARO 818208654 R.C.S

Siret : 818 208 654 00017

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 5409826

Assurance Responsabilité Travaux :  
GROUPAMA 110483670001

Assurance Responsabilité Civile :  
GROUPAMA 110483670001

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2026

Raison sociale : EMERAUD PERE ET FILS

LA GREE  
LA CHAPELLE CARO  
56460 VAL D'OUST

Téléphone : 06 85 10 27 35

Portable : 06 85 10 27 35

Fax :

Site Internet :

E-mail : emeraudpereetfils@gmail.com

Responsabilité légale :  
EMERAUD ANTOINE GÉRANT

Effectif moyen : 6

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité       | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------|----------------------|
| 3132 | Ardoises (Technicité confirmée) Mention RGE | 16/10/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                       | 09/11/2023         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 09/11/2023         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 09/11/2023         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 09/11/2023         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.